

NEGOCIATIONS SUR L'AVENANT FRAIS DE SANTÉ



A l'initiative de l'intersyndicale (pilotée par la CGT), nous avons demandé l'ouverture des négociations sur le dossier frais de santé, en date de mai 2016 pour mettre notre contrat Frais de Santé RT SA en contrat responsable. Comme cela est imposé par la loi.

Nous avons fait 4 réunions de négociation avec la direction (30 juin 2016, 07 septembre 2016, 21 octobre et 24 novembre 2016).

Trois points qui ressortent sur ce dossier:

- La mise en équilibre de notre dossier Fds car nous sommes déficitaires de 4,3 % pour 2015 et 9,7% pour 2016 (prévisionnel) estimé à 9€ par l'entreprise par mois et par salarié.
- La mise en conformité du contrat RT SAS en contrat responsable estimé par l'entreprise de +2% par mois et par salarié.
- Prendre en compte l'impact de l'augmentation des remboursements de médecin de 23 à 25 euro au 01 Mai 2017, etc...

Nous avons obtenu d'avancer sur les trois points en même temps et non point par point comme la direction le proposait.

La Direction a fait une avancé par rapport à sa proposition initiale qui est:

- 5,7 € pour la direction → 8,06 € par mois et par salarié
- 3,3 € pour les salariés → 2,50 € par mois et par salarié

L'objectif de l'entreprise étant d'avoir un avenant avec une application au 01/01/2017.

La vision de la CGT :

Le déséquilibre de notre contrat mutuelle groupe est du au choix de l'Entreprise qui sont:

- Avoir un seul prestataire pour un gain financier
- Avoir mis en place plusieurs PSE
- Avoir bloqué les embauches
- Ne pas avoir provisionné les cotisations pour la portabilité de ceux parti dans les PSE
- Avoir mis le financier avant L'HUMAIN chez RT SAS
- Avoir augmenter la moyenne d'âge chez RT SAS (qui était 40 ans et aujourd'hui 43 ans)
Attention cela a un fort impact sur le budget de la mutuelle : +1,5% par année soit +4,5%



Nous demandons à l'Entreprise d'être responsable de ses choix, de remettre l'HUMAIN en avant et de redonner la motivation à l'ensemble des salariés.

C'est pourquoi pour la CGT, le scénario 1 était un contrat responsable, car il était basé plus sur le remboursement des médecins conventionnés. C'est un gage de maintien de l'équilibre financier de la mutuelle comme de la sécurité sociale.

Par contre le scenario 4, qui est celui retenu dans l'avenant s'il est basé sur le Contrat responsable mais avec les prestations actuelles positionnées sur les médecins NON conventionnés.

Cela implique une augmentation de 2%. L'entreprise prend à son compte, sur le module A mais uniquement pour l'assuré. Le reste est donc à la charge du salarié (les options B&C ainsi que les enfants et conjoints).

Salariés ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la C.C.N AGIRC du 14-03-1947	Salariés relevant des articles 4 et 4 bis de la C.C.N AGIRC du 14-03-1947
Non cadres jusqu'au niveau V échelon 1	Du niveau V échelon 2 à Cadres

Module de Base A

Salarié	24.90€ → 27.40€ (+ 2.50)	34.50€ → 37.00€ (+ 2.50)
Conjoint	20.10€ → 20.50€ (+ 0.40)	20.10€ → 20.50€ (+ 0.40)
Enfant	7.40€ → 7.55€ (+ 0.15)	7.40€ → 7.55€ (+ 0.15)

Option B

Salarié	9.00€ → 9.18€ (+ 0.18)	9.30€ → 9.49€ (+ 0.19)
Conjoint	9.40€ → 9.69€ (+ 0.19)	9.50€ → 9.69€ (+ 0.19)
Enfant	4.00€ → 4.08€ (+ 0.08)	4.00€ → 4.08€ (+ 0.08)

Option C

Salarié	17.50€ → 17.85€ (+ 0.35)	18.60€ → 18.97€ (+ 0.37)
Conjoint	14.30€ → 14.59€ (+ 0.29)	14.30€ → 14.59€ (+ 0.29)
Enfant	8.40€ → 8.67€ (+ 0.17)	8.50€ → 8.67€ (+ 0.17)

Pour exemple : 1 salarié + 1 enfant + 1 conjoint → + 3.30€ par mois

Le 7 décembre nous avons soumis à la direction une proposition élaborée par les 5 OS : Prise en compte des 0,17 centimes par enfant et d'augmenter de 0,44 centime sa participation par salarié afin de minimiser l'impact pour les familles et en particulier pour les familles monoparentales. La direction a refusé alors que cela représentait selon nos estimations un surcoût de 40 000 euros.

Domage car les 5 OS s'étaient engagées à signer en cas d'accord!

Si vous avez des questions veuillez contacter un de vos représentants ou représentantes ou un des membres de la délégation CGT, PRIVAS Hervé établissement de Lyon, COTTEZ Pascal Bourg, NEGRI Franck, SASTRE Charles, POISSON Philippe Blainville.



**LA LIGNE DIRECTE D'APICIL TEL 04 26
23 88 26**
Contact.VOLVO@apicil.com